

INTERESSEMENT ET PARTAGE DE LA VALEUR

FO signe les accords

C'est au terme d'une séquence de négociation exigeante et accélérée que les accords Intéressement et Partage de la Valeur ont été soumis à la signature. Fidèle à ses valeurs et à son engagement en faveur du pouvoir d'achat, notre organisation a signé ces deux dispositifs.

Grâce au travail des négociateurs FO, l'accord Intéressement sécurise au maximum **l'atteinte des objectifs** pour garantir le montant moyen le plus élevé possible. Autre avancée : le montant sera enfin **revalorisé chaque année** de 2 %.

Concernant la prime de Partage de la Valeur, nous regrettons des négociations trop complexes et un calendrier particulièrement mal choisi. FO Énergie revendique depuis plusieurs années la mise en place d'un **complément d'intéressement**. Et c'est précisément maintenant, alors que la régulation incitative nous est défavorable, que cette prime voit le jour. Pour autant, il faut souligner l'instauration d'une prime **pouvant atteindre 500 €** et la mise en place d'un dispositif que nous pourrions perfectionner dans les années à venir.

Pour notre organisation, il est essentiel d'être responsable face à la perte de pouvoir d'achat que subissent les agents depuis de nombreuses années. C'est dans une démarche pragmatique que nous signons les accords Intéressement et Partage de la Valeur. Mais nous serons vigilants : si ce dernier ne remplit pas ses promesses, FO agira en conséquence.

FO Énergie reste le syndicat de la fiche de paie et a, une fois encore, défendu le pouvoir d'achat des agents.

